

navires en état de tenir la mer et, sans vaisseaux, la Grande-Bretagne était impotente. Le gouvernement se trouva donc, par la force des choses, dans la nécessité de chercher ailleurs cette matière première si précieuse; tout naturellement, il tourna les yeux vers les régions les plus accessibles, c'est-à-dire les colonies de l'Amérique du Nord. Des encouragements furent donnés à des particuliers de Québec et du Nouveau-Brunswick pour les inciter à se lancer dans ce commerce. L'abatage du bois fut réglementé par des décrets locaux. Un droit protecteur très élevé fut imposé. Les résultats furent immédiats; en un ou deux ans, l'exportation des bois de l'Amérique du Nord en Grande-Bretagne avait acquis de vastes proportions et le danger créé par les mesures de Napoléon était conjuré. Les approvisionnements venant de la Baltique n'avaient été supprimés que durant la seule année 1808 et, cependant, la crainte qui en était résultée se prolongea pendant plusieurs années et donna naissance à cette devise " Ne dépendons plus des étrangers " qui devint un cri de guerre et permit par la suite de maintenir la protection alors accordée aux colonies.

A la fin de la guerre, il entra en Grande-Bretagne une plus grande quantité de bois équarri de l'Amérique du Nord que des ports de la Baltique; les planches importées des colonies représentaient également un volume respectable. A ce moment, le " tarif différentiel " comme on l'appelait alors, procurait d'énormes avantages et constituait un encouragement à l'expansion de l'industrie locale, presque entièrement financée par des capitaux britanniques et gérée par des succursales de firmes britanniques établies à Québec ou à St-John. Plusieurs augmentations successives avaient dès 1815 porté la préférence sur les planches canadiennes entrant en Angleterre, jusqu'à l'équivalent de quarante-sept dollars par millier. Malgré l'élévation des prix, ceci constituait presque un monopole.<sup>1</sup> C'est le frappant exemple d'une industrie créée de toutes pièces, au moyen de stimulants artificiels.

Marchant de pair avec les besoins croissants, les régions de production s'étaient multipliées. Avant 1800, la vallée du Richelieu et la vallée du Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'à la mer, avaient suffi aux nécessités de l'heure. Dès 1815, le bois venait déjà du Haut-Canada, du lac Champlain, des vallées des petits cours d'eau tributaires et pardessus tout de l'Ottawa, l'exportation des ressources de cette rivière marquant une ère nouvelle de cette industrie. Le produit principal était le bois équarri; son exploitation pouvait être entreprise par quiconque possédait l'initiative et l'énergie nécessaires, sans presque aucun capital et avec l'outillage le plus primitif. Malheureusement nombre de gens en firent une occupation d'amateur et, presque inévitablement, la plupart de ceux-ci s'y ruinèrent. Mais la stimulation des droits différentiels amena une rapide organisation et bientôt de vastes scieries étaient construites, qui débitaient le bois pour le commerce d'exportation. Quant aux petites scieries, dont la production se limitait aux besoins locaux, elles conservaient néanmoins leur utilité et continuaient à vivre dans le sillage du colon.

Les mêmes circonstances firent naître de grands chantiers de constructions navales, spécialement au Nouveau-Brunswick, province située très favorablement, puisque son bois était amené par ses rivières jusqu'à la mer. On y construisit des navires peu coûteux, mais d'une durée restreinte; vendus en Angleterre, ils grossissaient la marine marchande britannique. L'industrie des constructions navales suivit le sort du commerce du bois et prouva qu'elle pouvait subsister, nonobstant la perte de la préférence britannique (voir ci-après). Cela est si vrai,

<sup>1</sup> Voir à la fin de cet article la liste des prix.